

Budget primitif 2018 – Budgets annexes des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe

I- La Pouponnière

La proposition de budget primitif pour l'exercice 2018 est :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	11 450 276 €	11 450 276 €
Section d'investissement	715 000 €	715 000 €

1. Dépenses d'exploitation

Les propositions d'inscriptions de dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 11,45 M€.

Les dépenses réelles représentent 10,77 M€ et sont principalement constituées des dépenses de personnel (9,33 M€), des charges d'exploitation courante (1,01 M€) et des charges afférentes à la structure (0,43 M€).

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 0,68 M€ et sont constituées uniquement de la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de 11,45 M€, dont 482 k€ d'excédent de la section d'exploitation reporté.

Elles se décomposent en 10 493 k€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé), 280 k€ de produits relatifs à l'exploitation et 196 k€ de produits financiers.

3. Dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement s'élèvent à 715 k€, dont 710 k€ pour les immobilisations corporelles et 5 k€ pour les immobilisations financières (prêts sociaux).

4. Recettes d'investissement

Les prévisions de recettes s'élèvent à 715 k€, dont 35 k€ de recettes réelles constituées essentiellement du fonds de compensation pour la TVA.

Les recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements (680 k€).

II- Le Centre Maternel

La proposition de budget primitif pour l'exercice 2018 est :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 678 773 €	3 678 773 €
Section d'investissement	335 000 €	335 000 €

1. Dépenses d'exploitation

Les propositions d'inscriptions de dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 3,68 M€. Les dépenses réelles représentent 3,36 M€ et sont principalement constituées des dépenses de personnel (2,84 M€), des charges d'exploitation courante (0,36 M€) et des charges afférentes à la structure (0,15 M€).

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 0,32 M€ et sont constituées de la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de 3,68 M€, dont 221 k€ d'excédent de la section d'exploitation reporté.

Elles se décomposent en 3 354 k€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé), 74 k€ de produits relatifs à l'exploitation et 30 k€ de produits financiers.

3. Dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement s'élèvent à 335 k€, dont 329 k€ relatifs aux immobilisations corporelles, 5 k€ pour les immobilisations financières (prêts sociaux), et 1 k€ de cautionnements.

4. Recettes d'investissement

Les prévisions de recettes s'élèvent à un montant de 335 k€, dont 15 k€ de recettes réelles, constituées essentiellement du fonds de compensation pour la TVA (10 k€).

Les recettes d'ordre sont correspondent aux dotations aux amortissements (320 k€).

III- La Cité de l'Enfance

La proposition de budget primitif pour l'exercice 2018 est :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	7 103 986 €	7 103 986 €
Section d'investissement	650 000 €	650 000 €

1. Dépenses d'exploitation

Les propositions d'inscriptions de dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 7,1 M€. Les dépenses réelles représentent 6,47 M€ et sont principalement constituées des dépenses de personnel (5,23 M€), des charges d'exploitation courante (0,82 M€) et des charges afférentes à la structure (0,42 M€).

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 0,63 M€ et sont constituées uniquement de la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de 7,1 M€, dont 1,2 M€ d'excédent de la section d'exploitation reporté.

Elles se décomposent en 5 865 k€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé), 1 k€ de produits relatifs à l'exploitation et 40 k€ de produits financiers.

3. Dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement s'élèvent à 650 k€, dont 10 k€ pour les immobilisations incorporelles (frais d'évaluation), 355 k€ pour les immobilisations corporelles, 280 k€ d'excédent prévisionnel d'investissement et 5 k€ d'immobilisations financières (prêts sociaux).

4. Recettes d'investissement

Les prévisions de recettes s'élèvent à un montant de 650 k€, dont 20 k€ de recettes réelles constituées essentiellement du fonds de compensation pour la TVA (15 k€).

Les recettes d'ordre sont composées des dotations aux amortissements (630 k€).